



Conférence donnée lors de la session 2002 des Semaines Sociales de France, « La violence, Comment vivre ensemble ? »

Grand témoin La police contre la violence

André Mahé*

Je vous parle à la fois en témoin d'une profession, celle de policier (j'ai été gardien de la paix à Paris), d'une forme d'engagement dans l'Eglise (j'exerce le ministère de diacre permanent depuis mon ordination par le cardinal Marty en 1976), et en qualité de président co fondateur de l'association "Police et Humanisme".

La police est certes une fonction publique (La France compte 133 000 fonctionnaires de Police, 78 000 Gendarmes et 13 000 policiers municipaux.), mais c'est aussi une vocation. Cette constatation permet d'élargir la relation du policier à la violence : le policier doit être expert en humanité, car les policiers sont parmi les premiers sur le terrain de la misère, ils sont véritablement les gardiens de la paix (de l'ordre social, de la paix sociale).

Si l'action des policiers correspond à la lutte contre toutes ces violences, des ambiguïtés se font jour aussi bien dans la manière d'utiliser la violence dans leur travail que dans leur exposition à la violence et leur rapport avec les causes profondes de la violence et le monde de l'argent roi.

Ce sont ces aspects, ainsi que la difficulté de l'exposition du policier à la violence, que je voudrais illustrer.

A l'origine du métier de policier se trouve le monopole de la violence détenu par l'État. Selon Max Weber : " L'État est la communauté humaine qui revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime... [et qui] passe donc pour l'unique source du droit à la violence. L'État, pour exercer sa mission de sécurité intérieure, dispose de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Oui, la police participe directement à la mise en œuvre de cette violence légitime. Tel est le point de départ d'une déontologie consistant pour le policier à user de cette violence de la façon la plus appropriée et juste :

* président cofondateur de "Police et Humanisme"

- * application de la seule légitime défense, à laquelle tous les policiers sont formés,
- * usage de la force strictement nécessaire : gestes techniques professionnels,
- * mise en place de stratégies lors des interpellations (choix du moment, rapidité) pour qu'elles se déroulent sans incident ou " émeute de solidarité ",
- * dans tous les cas, veiller au respect des personnes quelle que soit leur origine, leur statut social.

Cela dit, dans un comportement professionnel, il ne s'agit pas seulement de respecter l'autre, mais aussi de se faire respecter.

Derrière ces pratiques se trouvent une exigence et une éthique : la violence peut engendrer la violence, elle n'est pas un mode normal de dialogue. L'usage de la force doit donc être une solution de dernier recours. En particulier, l'attitude de fermeté n'exclut pas pour autant une ouverture au dialogue. D'ailleurs, toute la société n'est pas violente ; avant d'avoir recours à la violence, le policier se doit donc d'être un professionnel dans son domaine: savoir écouter, dialoguer, essayer de comprendre. La discussion peut contribuer à dégonfler les situations conflictuelles.

Par ailleurs, rappelons que si elle est en première ligne face aux multiples formes de la violence, la police ne peut ignorer que sa mission fondamentale est la préservation de la paix publique. Ce même policier appelé à faire usage de la violence est également celui qui en d'autres circonstances va être amené à participer à la prévention (les fonctionnaires de base s'appellent des gardiens de la paix - tout un programme) et à porter assistance aux personnes en détresse et aux victimes de violence.

En 2001, police nationale et gendarmerie ont constaté 4 061 792 crimes et délits, soit une augmentation de 40% en 20 ans.

Les infractions sont réparties en quatre catégories :

- * les crimes et délits contre les personnes au nombre de 279 610 (dont 1046 homicides, 124 tentatives d'homicides et 116 568 coups et blessures volontaires),
- * les vols au nombre de 2 337 374, parmi lesquels 45 % sont liés à l'automobile, comportent 9 363 vols à main armée et 416 297 cambriolages (17 % du total) et rassemblent les deux tiers des faits constatés,
- * les infractions économiques et financières : 366 208 faits constatés ,
- * parmi les 893 628 autres infractions, se trouvent celles liées aux stupéfiants (91 618 faits constatés).

De ces données officielles, il ressort que le taux d'élucidation, s'il atteint 75,43% pour les homicides, ne s'élève qu'à 10,47% des vols (et même 8 %des cambriolages) alors que 835 839 individus, dont 21 % de mineurs, ont été mis en cause. "Que fait la police ?", se demandent souvent les victimes.

Adoptée en août 2002, la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure rappelle que " la sécurité est un droit fondamental, l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives ". Selon ce texte, deux tendances se dégagent de l'ensemble des crimes et délits constatés : l'une est quantitative et concerne l'augmentation de la délinquance, l'autre est qualitative et montre l'importance prise par les violences contre les personnes, des violences pas seulement liées à la classique

délinquance d'appropriation, mais qui prennent de plus en plus la forme de violences gratuites, voire de violences d'humiliation. Cette situation qui frappe particulièrement les personnes les plus faibles porte atteinte aux principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle constitue une menace pour la cohésion nationale.

Quant aux " violences urbaines ", ce terme générique concerne ces formes de petite et moyenne délinquance, d'une gravité très variable, mais qui sont à resituer dans un contexte. Elles illustrent le climat quotidien, et constituent des phénomènes précurseurs de graves troubles à l'ordre public, une dégradation du tissu social à venir.

En s'interrogeant sur les fondements de cette violence délinquante, une première constatation s'impose : dans sa fonction et dans sa vocation, la société est aujourd'hui aux mains de l'argent. Or, l'argent fait naître la violence. Les exemples nous sont connus : contrôle des ressources pétrolières, spéculation boursière, drogue, prostitution, pornographie, couples s'échangeant leurs enfants dans un but sexuel, marchandisation du sport et de la télévision, coûts des médicaments, automobile, tourisme sexuel, publicité (" Aimez l'argent, il vous le rendra ", disait une campagne il y a quelques années), emploi des sans papiers privés de couverture sociale...

Les difficultés de la vie contemporaine, de l'augmentation de la délinquance sont également souvent expliquées par la " perte des valeurs ". Ce discours, le policier l'entend autour de lui, le pratique également. Comment considérer ce postulat de la perte des valeurs ? N'est-ce pas être exagérément pessimiste, manquer de confiance, que de constater seulement une perte sans rechercher l'évolution, dans ce qui peut être positif pour aujourd'hui, aider à construire demain ? Les valeurs tout d'abord ne doivent pas être réduites au seul sens du devoir, une évolution peut s'observer vers des valeurs de plus en plus relationnelles.

A l'inverse, il est courant de nos jours d'invoquer la défense des Droits de l'Homme dès que l'ombre d'une mesure de régulation sociale se profile. Prenons garde à ce qu'à trop utiliser cette notion fondamentale, et au respect de laquelle nous sommes tous attachés, on ne finisse par en perdre le sens. Dans certains discours ne sont d'ailleurs généralement pris en compte que les Droits de l'Homme au sens de " défense " de l'individu isolé mais on risque de perdre de vue une part importante : celle du droit collectif et naturel à vivre ensemble en paix et en sécurité. Ce droit vise tout spécialement les populations modestes, celle de nos grands ensembles urbains qui sont les plus touchées par les atteintes souvent banalisées et mal réprimées à ce droit social et collectif.

Il faut maintenant établir une distinction entre le policier et la police en tant que communauté. En protégeant l'ordre établi par l'argent, le policier ne se rendrait-il pas finalement complice de la violence ? On en vient à ce paradoxe : la police qui intervient contre la violence n'aboutit qu'à relancer la violence. La répression policière n'est plus perçue dans ce contexte que comme une violence.

Les policiers sont en effet confrontés à la pathologie de la violence. Tout peut être mensonge. Le policier est-il uniquement chargé de protéger le monde de l'argent contre les violences qu'il engendre ?

A l'inverse, le policier, tirant les leçons de son expérience, peut et doit s'exprimer sur la violence, dire comment il la ressent et s'exprimer sur les évolutions qu'il constate quant aux auteurs et modes opératoires.

Dans les années 60, le père Joseph Wresinski d'ATD Quart Monde écrivait dans la revue Igloos : " la silhouette familière du "flic" passe dans les rues de la cité, elle fait partie de la vie de tous les jours, il n'est nul besoin de sortir de son monde pour la rencontrer. " Même si l'analyse est moins juste aujourd'hui, il serait intéressant de revenir à cette proximité de la police, qui la met en mesure de faire des propositions dans de nombreux domaines : éducation, travail pour mettre les familles devant leurs responsabilités, lutte contre les gains de la violence (blanchiment, économie souterraine), travail sur les formes de l'habitat, sur les conditions de logement, sur les équipements sociaux, sur la culture, les circuits de distribution de certains films, sur la circulation des armes par nature ou par destination, sur les conduites addictives qui favorisent les passages à l'acte et rendent leurs consommateurs agressifs (alcool, drogues).

Le policier peut faire part de son expérience et apporter sa contribution dans le partenariat nécessaire à mettre en œuvre pour un plan cohérent et concret de lutte contre la violence. Par exemple, il peut dire comment il perçoit les effets des jeux vidéos, des films... sur les esprits les moins forts. Et à cet égard, ses observations, ses propositions doivent être portées comme contribution essentielle à l'œuvre collective, à entreprendre pour éradiquer la violence de la société.

En particulier, il peut aussi demander à quoi sert de dénoncer la violence si on ne dénonce pas les causes. L'ilotier sait qu'il ne faut pas entasser les hommes dans des cités immenses, mais qu'il faut au contraire les faire sortir de l'anonymat. Tout policier sait que si on ne réagit pas, le risque de " ghettoïsation " est très fort. Par la connaissance qu'il a des délinquants et des causes de la déviance, le policier sait comme il est important de lutter en amont pour responsabiliser les personnes, les reconnaître, éviter les situations d'échecs (échec scolaire, chômage, désagrégation de la cellule familiale).

Mais dans ce combat collectif, la police a parfois l'impression d'être laissée seule face à la violence. Le policier est, selon l'expression qu'Albert Camus, dans Les Justes, prête à Skouratov, Directeur de la Police, " au centre des choses ". Le policier vit la violence ou plutôt les violences de la société au quotidien. D'une part, il prévient si possible et de toute façon constate l'ensemble des crimes et délits. Il est au contact des victimes de ces faits et se doit d'en rechercher les auteurs. Rien ne lui est étranger. Il est un expert en humanité. Tel le médecin, il fait face à ce qui est malade dans le corps social. Perdant vite toute illusion sur la nature humaine et le jeu auquel se livrent les gens à tous les niveaux, il est guetté par le danger du cynisme et du durcissement. Il lui arrive de douter du sens de ses interventions : " Si la société ne veut pas se défendre, à quoi bon arrêter les délinquants, qui une fois relâchés, recommenceront ? ". Par ailleurs, le fonctionnaire de police, du fait de sa disponibilité, de ses horaires de travail particuliers, en arrive à s'enfermer dans un univers culturel propre. Il est un homme " des frontières " en contact avec la réalité humaine la plus crue. Ce métier engage tout l'être. Il est parfois physiquement dangereux et en tous cas moralement éprouvant. Or, la police ne peut pas reculer. Elle ne peut pas échapper au face à face avec l'agression, le meurtre, le suicide, la violence et la misère. La police n'a pas la possibilité de faire appel à d'autres qu'à elle-même. Bras armé de la justice et de l'ordre public, elle est le dernier rempart, la dernière limite, le dernier secours. Élément de cohésion sociale dans une société atomisée, le policier doit être le dernier à rester debout.

Mais les fonctionnaires de police n'ont pas pour autant l'impression qu'on leur accorde la confiance. Témoin direct, le policier est lui-même de plus en plus victime de violences. Représentant de l'ordre, jouant de l'autorité, il peut être dans le collimateur à un moment ou à un autre. Dans sa confrontation à la violence, il doit être équipé pour lutter avec le matériel nécessaire ; mais il doit également être soutenu au niveau juridique par sa hiérarchie et par l'appareil judiciaire. Si la loi doit être soucieuse des droits de la défense, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est d'abord faite pour protéger la société : les victimes d'abord, et ceux qui sont chargés - dans un cadre légal et selon le respect des procédures - de faire appliquer la loi. La loi doit faire peur, intimider, dissuader les délinquants potentiels. C'est la première des préventions.

Il est vrai que dans la police - comme dans toutes les professions ou dans toutes les catégories socioprofessionnelles - tous les éléments ne méritent pas la confiance. Cela dit, trop souvent, le policier se retrouve seul. Seul à dénoncer l'injustice, l'agression, la contravention sans aucun soutien de la population, Quand l'îlotier passe dans la rue ou la cité, il rassure ; mais quand il se retrouve confronté aux situations de violence, il se retrouvera seul et ne pourra compter sur l'aide de personne. Le policier se sent une pièce d'un grand puzzle dont il n'est pas le maître. Finalement il n'a pas le dernier mot, parfois pas de pouvoir du tout, jouet d'influences, soumis à des contradictions auxquelles il doit céder. Il y a des choses aberrantes sur lesquelles on demande au fonctionnaire de police de fermer les yeux. En même temps le policier doit continuer de se battre contre le " non dit ". Il doit refuser de se laisser prendre par l'indifférence. Il n'a pas le droit de s'habituer au crime, de banaliser la mort. Le policier est appelé à être un professionnel sans pour autant être un blasé ; il doit être un fonctionnaire sans jamais se résigner.

Du milieu de ces questionnements surgit une interrogation : Peut-on être policier et chrétien ? Mais est-ce vraiment contradictoire ? Certes, pour le citoyen qui a choisi ou accepté d'être responsable de l'ordre public, de faire respecter les lois et les règlements, de prévenir ou constater les crimes et délits, d'en rechercher les auteurs et de les livrer à la Justice, être chrétien n'est pas une aventure ordinaire. Un individu peut pourtant être à la fois policier et chrétien à condition qu'il ne s'agisse pas simplement de deux étiquettes juxtaposées, mais que la foi informe autant que possible la manière d'être ou de ne pas être policier. Il doit apprendre sans complexe que la Police contribue au bien commun, qu'en assurant la sécurité de tous, elle sert la liberté et donc la vérité. Il pourra méditer ce texte de l'Académicien Jean Guittou : "Si le Gardien de la Paix est chrétien, alors il comprend que son esprit est celui du Centurion que Jésus donne en exemple. Il est fier d'avoir dans la Cité un emploi si caché et si nécessaire, il élève son métier jusqu'à la grandeur secrète d'un ministère. Un service de paix exige beaucoup d'amour". Cette recherche propre à chacun de conciliation entre foi et profession se devait-elle de déboucher sur une démarche collective ?

Itinéraire de l'association " Police et humanisme "

De 1955 à 1962, la France a été engagée dans des opérations de maintien de l'ordre particulièrement graves aussi bien en Algérie qu'en métropole avec leur cortège d'attentats, de représailles. Les " ratonnades ", les mitraillages de commissariats la nuit, les bombes, les interrogatoires musclés, certains allant jusqu'à l'usage de la torture, les manifestations violentes, étaient le lot quotidien. Un journaliste bien connu, Gilbert Cesbron, avait affirmé : " Un chrétien ne peut pas être policier. "

Nous étions quelques-uns à penser qu'il devait être possible malgré tout de vivre notre foi chrétienne dans notre profession et dans la loyauté envers les autorités tant que leurs ordres, directives ou pressions respectaient notre conscience. Or si le policier se sent

parfois isolé et incompris dans la société, il l'était aussi dans l'Eglise. Nous avons pourtant fini par trouver une écoute auprès de quelques prêtres, notamment de la mission de France.

En 1963, notre groupe informel connaissant une certaine extension, il a décidé de constituer une association légale qui a pris le nom de " Police et Humanisme " avec pour objet de " favoriser l'exercice des métiers de police selon une approche déontologique dans le respect du bien commun, des Droits de l'Homme et des institutions au service de tous les citoyens ".

Par le nom de l'association, nous voulions rappeler que le matériau du policier, c'est l'homme. Selon le livre de la Genèse, Dieu dit : " Faisons l'homme à notre image comme notre ressemblance " (Gn. 1, 26) et à son image Dieu nous créa. Voilà pourquoi, tout visage d'homme ou de femme est pour nous une facette, une icône du visage de Dieu et que nous devons respecter, quoi qu'il ait fait.

Dès le début, nous voulions aussi dire à nos collègues et à l'Eglise que nous ne voulions plus être les exécuteurs de basses œuvres, que nous rejetions le mépris de la personne humaine, que nous refusions des méthodes inadmissibles pour la recherche de la vérité ou pour le maintien de l'ordre public. En créant "Police et Humanisme", nous voulions créer une prise de conscience du rôle que nous devons jouer en tant que chrétiens dans notre profession. Nos réunions sont toujours dirigées vers ce but : réfléchir à partir de ce que nous vivons au quotidien dans notre profession, mettre en commun nos expériences professionnelles au regard de nos convictions chrétiennes.

L'association est composée d'équipes locales de policiers sans distinction de grades ou de services - les délégations -, qui se sont implantées en province depuis 1986. Elles se rassemblent une fois par mois et au niveau régional une fois par trimestre. Actuellement un prêtre ou un diacre assure l'accompagnement spirituel des délégations, en lien avec l'évêque du diocèse. Tous les ans une assemblée générale est tenue en province et à Paris. La dernière vient d'avoir lieu en octobre à la Trappe de Sofigny (Orne) sur le thème : " Être chrétien dans la Police : un handicap ou une chance ? Qu'est ce que cela appelle à vivre et à faire ?".

La communication interne et externe est assurée depuis avril 1973 par un bulletin de liaison qui en décembre 1989 a pris le nom de Veilleur. Ce bimestriel permet aux membres de s'exprimer. Il est diffusé également auprès de différents services de Police et mouvements d'Eglise.

Les thèmes des réunions tenues au cours de l'histoire bientôt cinquantenaire de "Police et Humanisme" sont révélateurs des orientations de l'association. Certains concernent la pratique professionnelle et notamment les différentes formes de violence, avec des travaux sur les rapports du policier chrétien au plaignant et au suspect (1965), le suicide (1978), l'alcool (1979), l'" insécurité routière " (1983), le policier face à la peur (2000)... En 1987, a eu lieu une série de réunions sur le terrorisme avec des intervenants extérieurs : magistrats, presse politique et Mme Rudetski, présidente de "SOS attentats".

D'autres activités tendent à ébaucher une ouverture du monde de la Police sur la société : le 16 mai 1968, nous avons participé à une rencontre avec des étudiants de la Sorbonne, rue Gay-Lussac sur le thème d'actualité : "Le policier face à la violence". En mai 1969 c'est notre première participation au pèlerinage de Chartres avec les étudiants sur le thème: "Abattre les frontières", et en mai 1970, participation au pèlerinage de Chartres avec le monde du travail. En janvier 1976 le premier diacre policier est ordonné à Paris par le Cardinal Marty.

En septembre 1993, une démarche œcuménique rassemble plus de 300 policiers à Rome autour du Saint Père. En mai 1998: organisation du 3ème Symposium européen des Polices, des Églises et des États à l'Assemblée Nationale réunissant 384 policiers et religieux de toutes les confessions venus de 37 nations européennes (et du Québec) pour réfléchir pendant 4 jours sur " l'éthique professionnelle des Polices européennes à l'horizon du 3ème millénaire ". Mars 1999: organisation à l'UNESCO d'un colloque sur: " Comment réagir ensemble à la violence dans le respect des droits de l'homme ? Investir sur l'espérance ".

L'association qui s'est déclarée à la Préfecture le 22 mai 1974 a fait l'objet d'une reconnaissance progressive par l'administration de l'État laïc, pour ses activités à caractère social. En particulier, "Police et Humanisme" est à l'origine en septembre 1979, de la création de "SOS Policier" : depuis octobre 1996 une permanence d'accueil et d'écoute, animée par l'association, est ouverte à tous les policiers en proie à la solitude et aux difficultés relationnelles existant dans certains services.

Chaque année, les délégations sont à l'origine de la célébration d'une messe où sont invités familles et collègues de policiers décédés. Des policiers souvent tués en accomplissant leur mission contre la violence.

Pour nourrir notre démarche, rappelons-nous le message que le Pape Jean-Paul II a adressé aux jeunes lors des JMJ qui se sont déroulées cet été au Canada : " Je vous invite à faire le choix le plus exigeant : celui de la vie contre la mort, de la vérité contre le mensonge, de la justice et de la solidarité contre les plaisirs illusoires". Il leur a également confié le testament de son espérance : qu'ils soient à leur tour la lumière d'un monde à humaniser, le sel d'une Église à aimer. Et de conclure : " On demande des bâtisseurs ". Qu'attendons-nous pour retrousser nos manches et nous mettre au travail sur ce grand chantier où nous attend le Christ?